

# EPG - Entretien prénatal précoce du 1er trimestre



En 2024, 660 800 bébés sont nés en France, soit une baisse de 2,8 % par rapport à 2023 <sup>(1)</sup>

Lorsque la grossesse se déroule sans situation à risque ou relève d'un faible niveau de risque (80% des cas), le suivi régulier peut être assuré par un médecin généraliste ou une sage-femme, selon la volonté de la femme <sup>(2)</sup>

En France, en 2023, 1035 généralistes ont coté l'entretien prénatal, à raison de 3 entretiens en moyenne par médecin sur l'année <sup>(3)</sup>



## COTATION

**Code NGAP** : C 2,5

**Tarif** : 2,5 x 23 € = 57,50 €

- 2,5 est le coefficient à appliquer à l'acte « C » ;
- Cette consultation est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sur le risque maternité pour la future maman

**Code** : EPG

**Tarif** : 30 €

- Cette consultation est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sur le risque maternité pour le futur co-parent.

Pour le calcul des cotations en quelques clics, rendez-vous [ici](#).

## INDICATIONS

Cette cotation valorise une consultation longue (45 minutes).

L'entretien individuel (ou en couple) est la première des 8 séances de préparation psychoprophylactique obstétricale et permet au professionnel <sup>(2)</sup> :

- de présenter le dispositif de suivi de la grossesse ;
- de situer dans ce dispositif, l'intervention des différents professionnels de santé, notamment en planifiant les séances prénatales suivantes, le cas échéant avec les autres professionnels qui assureront le suivi de la femme enceinte ;
- d'anticiper ou de repérer les difficultés somatiques, psychologiques ou sociales qui pourraient advenir et orienter si besoin ;
- de compléter ou donner des informations sur les facteurs de risque, les comportements à risque et des conseils d'hygiène de vie ;
- d'encourager la femme ou le couple à participer aux séances de préparation à la naissance et à la parentalité ;
- d'anticiper le suivi post-partum et l'allaitement ;
- d'anticiper le suivi du nouveau-né.

Le professionnel qui réalise ce premier entretien n'assure pas nécessairement le suivi médical de la femme enceinte <sup>(5)</sup>.

**On doit retrouver dans le dossier médical de la patiente une synthèse de l'entretien <sup>(5)</sup>.**

## AIDE PRATIQUE

### ORGANISATION DE L'ENTRETIEN

L'entretien peut se dérouler seulement avec la future maman ou avec les futurs parents.

Il peut-être réalisé dès le premier trimestre de grossesse, à l'occasion de la déclaration de grossesse.

La déclaration simplifiée de grossesse sur Ameli pro doit être réalisée préalablement à la facturation de l'acte.

Cet entretien est à organiser comme un temps d'échange : ce n'est pas un examen médical, ni une ouverture de dossier. Si cet entretien est planifié à l'avance, il est possible de remettre aux futurs parents une plaquette d'information sur l'entretien, téléchargeable sur le site du réseau sécurité naissance<sup>(4)</sup>.

### RÉALISATION DE L'ACTE

À l'issue de l'entretien, il est recommandé de rédiger une synthèse de l'entretien individuel ou en couple. Cette synthèse est transmise, avec l'accord de la femme enceinte, au professionnel qui met en œuvre les séances prénatales suivantes (s'il est différent du professionnel ayant réalisé le 1er entretien).

[L'entretien précoce prénatal](#) détaillé sur [KitMédical.fr](#)

## LE CONSEIL EN +

Le site [ameli](#) contient une synthèse des modalités de prise en charge de la femme enceinte<sup>(5)</sup>.

Le site [WhyDoc](#) apporte des conseils pendant la grossesse<sup>(6)</sup>.

En cas de nécessité, il est également possible de réaliser une consultation dédiée à l'examen du futur co-parent. Cette consultation est prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie dans le cadre de la maternité en utilisant le code acte EPG<sup>(7)</sup>

## RÉFÉRENCES ET SITES UTILES

(1) [INSEE](#)

(2) [Site has-sante.fr](#) (Recommandations HAS novembre 2005 « Préparation à la naissance et la parentalité »)

(3) Extraction SNDS, 2023, ISPL - URML Pays de la Loire

(4) [Site reseau-naissance.fr](#) (Plaquette du réseau sécurité naissance Pays de la Loire)

(5) [Site ameli.fr](#) (Synthèse des modalités de prise en charge de la femme enceinte)

(6) [Site WhyDoc](#)

(7) [Titre XI - chapitre 2 NGAP - Consultation EPG](#)

[Convention médicale du 20 juin 2024](#)

[Ressources KitMédical en lien avec l'entretien prénatal](#)